

INFORMATION SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE ET LES OBJETS INTERDITS

Conformément aux nouvelles dispositions du règlement intérieur adoptées par l'ensemble des membres du conseil d'administration, nous vous informons que :

- Le tee-shirt ou polo blanc doit comporter **obligatoirement** le logo du collège
- Le port de la tenue vestimentaire ne doit **pas laisser apparaître les dessous**.

Tenue pour les garçons : pantalon ou jean uni bleu sans fantaisie, ni inscription (le pantalon doit être bien remonté à la taille et ajusté par une ceinture et le sous-vêtement ne doit pas être apparent), polo ou tee-shirt blanc, non transparent, avec le logo du collège.

Tenue pour les filles : jupe bleue à hauteur du genou (non moulante) ou pantalon (pas de legging ou jegging) ou jean uni bleu sans fantaisie, ni inscription et ajusté à la taille, polo ou tee-shirt blanc, non transparent, avec le logo du collège.

Pour tous : les chaussures doivent être fermées et à talons plats, le port de bijoux doit rester discret, la coiffure doit être simple, propre, entretenue et sans artifices (dessin...).

Ne sont pas autorisés : les chaussures ouvertes (type mules, tongs, savates...), les jeans déchirés, troués ou délavés, les piercings, tatouages visibles, casquettes (hors des cours d'EPS), capuches et autres couvre-chefs .

D'autre part, **les objets suivants ne sont plus autorisés :** les sacs, les déodorants en spray et le blanc correcteur sous forme liquide.

